

Luxembourg, le 31 juin 2015

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 81 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question urgente suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité Intérieure et Monsieur le Ministre des Finances:

« Dans une réponse commune de Monsieur le Ministre des Finances et Monsieur le Ministre de la Sécurité Intérieure à la question parlementaire n°1114 de Madame la Député Nancy Arendt concernant les logements de service, il fut précisé que les agents concernés allaient recevoir au cours du mois de juin les informations relatives à leur logement de service.

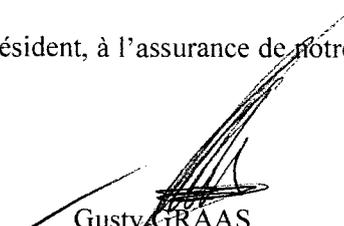
Il nous revient que les agents de police en question viennent de recevoir le courrier de résiliation.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité Intérieure et Monsieur le Ministre des Finances:

- Les Ministres peuvent-ils renseigner sur le nombre exact de logements concernés ?
- Puisqu'une utilisation temporaire des immeubles reste toujours possible, les Ministres peuvent-ils préciser les conditions pour une telle utilisation ?
- Est-ce qu'un droit de préemption sera accordé aux agents concernés ? Dans l'affirmative, quelles sont les modalités exactes ? »

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.


Max HAHN
Député


Gusty GRAAS
Député

Le caractère urgent de la question a été reconnu (01.07.2015)



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu